

DATE.	PAGE.
16 mai 1868. — Sous-amendement et amendement déclarés hors d'ordre, parce qu'ils auraient entraîné des dépenses plus considérables que celles recommandées par le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général.	336
21 avril 1870. — Un sous-amendement qui n'a pas de rapport à l'amendement proposé à la motion principale n'est pas dans l'ordre.	342
10 mai 1870. — La Chambre peut concourir dans une résolution rapportée du comité des subsides, même lorsqu'un budget supplémentaire lui est soumis recommandant de revoter une somme pour le même objet, vu qu'elle ne peut savoir ce qui doit être proposé au comité des subsides event qu'il fasse rapport.	346
22 et 23 mars 1871. — La Chambre ayant décidé d'ajouter certains mots à une motion, il n'est pas dans l'ordre de proposer seulement de les retrancher.	350
11 juin 1872. — Amendement déclaré hors d'ordre, parce qu'il entraînerait une taxe sur le peuple, qui n'est point recommandée par la Couronne.	354
2 mai 1873. — Il est hors d'ordre de proposer un sous-amendement à la motion pour former la Chambre en comité des subsides.	356
26 février 1875. — Toute motion pour changer la destination d'un octroi recommandé par la Couronne est hors d'ordre.	358